

8.5. CONFIRMATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME DE GESTION DES EAUX PLUVIALES PAR LE PROLONGEMENT DE LA RUE SANSOUCY – AUTORISATION MINISTÉRIELLE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie prévoit la construction d'un système de gestion des eaux pluviales dans le prolongement de la rue Sansoucy;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

D'autoriser la firme Tetra Tech QI inc. à présenter au MELCCFP une demande d'autorisation ministérielle pour autoriser la construction d'un système de gestion des eaux pluviales;

DE confirmer que la Ville de Saint-Pie s'engage à exploiter et entretenir ce système de gestion des eaux pluviales;

QUE la Ville de Saint-Pie s'engage à confier à un ingénieur la surveillance des travaux et à obtenir dans les 60 jours suivant la fin des travaux un rapport attestant de la conformité des travaux aux conditions prévues par l'autorisation ministérielle.